



**Préavis municipal n° 04/23 du 24 avril 2023
relatif à**

une demande de crédit pour la réfection du refuge communal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de présenter au Conseil général le présent préavis.

PREAMBULE

Le bâtiment qui se situe sur la parcelle n° 45, au Chemin Derrière la Ville 2, a été construit en 1920 en tant que stand de tir et depuis les années 1980, ce dernier est devenu le refuge communal. Ce lieu chaleureux et très apprécié de tous est loué tout au long de l'année par les habitants du village mais aussi par les habitants de la région. Le bâtiment devenant quelque peu vétuste mais surtout, méritant une mise aux normes de certaines installations, notamment concernant l'électricité ou encore la création d'un WC public avec une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, la Municipalité a souhaité procéder à des travaux de réfection du bâtiment. Pour information, aucuns travaux importants de rafraichissement n'ont été entrepris à ce jour.

TRAVAUX ENVISAGES

Résumé des travaux envisagés par la Municipalité qui ont été pris en compte pour établir une estimation des coûts des travaux :

- WC : Transformation et agrandissement des WC existants avec accès extérieur pour les personnes à mobilité réduite via une rampe. Mise en place d'un WC suspendu adapté, rénovation du carrelage, remplacement du lavabo et des accessoires. Ces WC seront accessibles aux utilisateurs de la place de jeux, aux futurs joueurs de pétanque ainsi qu'à leurs spectateurs ;
- Sanitaire : Mise en conformité des installations ;
- Maçonnerie : Création d'une rampe d'accès au WC handicapés, démolition et réfection du mur de cheminée et remplacement des galets qui se situent autour du bâtiment par des dalles de jardin ;
- Cuisine : Rénovation du plan de travail et pose d'un carrelage (crédence), remplacement de l'évier et installation d'une plaque de cuisson ;
- Charpente : Rénovation des boiseries extérieures, remplacement de la fenêtre actuelle (avec possibilité d'ouverture côté Jura) et des volets, création d'une ouverture en façade côté village (fenêtre verrouillée) et installation de volets, mise en place d'une porte permettant l'accès au WC handicapés depuis l'extérieur et remplacement des tuiles défectueuses ;

- Peinture : Peinture intérieure et extérieure dans son intégralité ;
- Electricité : Mise en conformité et mise en place d'un éclairage LED dimmable (dont la luminosité peut être réduite) ;
- Serrurerie : Mise en place d'une main courante sur la rampe d'accès handicapés et escalier, mise en place d'une hotte de cheminée extérieure, confection d'un grill fixe avec grille de cuisson ;
- Chauffage : Remplacement du poêle existant qui est irréparable.

COUTS DES TRAVAUX

Des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées selon les branches de construction en question. Ces derniers ont permis d'estimer le coût des travaux à CHF 140'000.-

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et du rapport de la Commission :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder aux travaux de réfection du Refuge communal pour un montant de CHF 140'000.- ;

Article 2 : D'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix ;

Article 3 : D'accepter d'amortir cet investissement en une fois par le fonds d'investissement n° 9282.900.00.

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 13 mars 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

Max Holzer Rachelle Hofmann

